

Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries  
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca  
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guiné.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

## **RAPPORT DE MISSION**

### **« Trente-troisième Session du Comité des Pêches de la FAO »**

**Rome (ITALIE), 09 – 13 juillet 2018**



## **INTRODUCTION**

Le Comité des Pêches s'est réuni pour sa trente-troisième Session à Rome (Italie), du 09 au 13 juillet 2018.

Etaient présents à la Session, cent quatorze (114) membres du Comité, des observateurs des dix (10) autres Etats Membres de la FAO, du Saint-Siège et d'un Membre associé de la FAO, les Représentants de huit (08) Institutions spécialisées du Système des Nations Unies et des observateurs de cinquante trois (53) organisations Intergouvernementales et de trente (30) Organisations Non Gouvernementales Internationales.

Pour la zone COREP, y ont pris part les pays ci-après : la République d'Angola, la République du Congo, la République du Cameroun et la République Gabonaise.

Il convient de noter que la délégation Gabonaise était conduite par le Ministre de la Pêche et de la mer, Madame Clémence LOUPDY MATIGA.

La COREP a été représentée par Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif.

### **I. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur WILLIAM GIBBONS-FLY, Président de la trente troisième Session du Comité des Pêches, a ouvert la Session et souhaité la bienvenue aux participants.

Monsieur José GRACIANO da SILVA, Directeur Général de la FAO, a inauguré la session et prononcé une allocution d'orientation des travaux.

Monsieur Peter THOMPSON, Envoyé spécial des Nations Unies pour les Océans, a également prononcé une allocution.

### **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DE LA SESSION**

Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la Session après avoir ajouté deux points à l'ordre du jour : 14.2 a) Rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote relatif à la création de l'Université Mondiale des Pêches et 14.2 b) Proposition de création du Sous-Comité de la gestion des pêches.

### **III. LA SITUATION MONDIALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE**

Le Comité a félicité la FAO pour la publication de l'édition 2018 de la *situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*.

Il a noté que la qualité du rapport sur la *situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* s'améliorait et il a formulé des recommandations constructives sur les moyens de continuer sur cette voie : notamment, le rapport pourrait être soumis à un examen plus rigoureux par un comité de lecture scientifique et communiqué aux membres bien avant publication.



Le Comité a jugé que la publication du rapport et des autres documents du Comité des Pêches était trop tardive pour permettre leur examen dans des conditions satisfaisantes. Il a demandé instamment au Secrétariat de régler ce problème de calendrier pour les prochaines sessions en fixant des dates limites.

Le Comité a exprimé de vives préoccupations au sujet des stocks halieutiques mondiaux et a indiqué notamment que la proportion de stocks surexploités ne cessait d'augmenter. Regrettant que la communauté mondiale n'ait pas été capable d'inverser cette situation, il a insisté sur le fait que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INDNR), les transbordements non réglementés et les subventions néfastes compromettaient la pérennité des ressources halieutiques marines.

Le Comité a appelé les membres à s'engager résolument dans la lutte contre la Pêche INDNR, notamment en ratifiant l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR, et a souligné l'importance des réformes politiques nationales en faveur de mesures de gestion fortes et efficaces de la pêche et de l'aquaculture durable, ainsi que de la concrétisation des ODD.

Le Comité s'est dit résolument favorable à ce qu'on examine la question de la création d'un sous-comité chargé de la gestion des pêches.

Le Comité a rappelé l'importance des pêches artisanales marines et continentales en tant que moyens de subsistance et en tant que source d'approvisionnement alimentaire. Il a souligné les défis connexes à relever, à savoir l'accès aux ressources, l'équité hommes-femmes, la réduction des pertes et du gaspillage de poisson et autres produits aquatiques, l'accès aux marchés et l'adaptation au changement climatique pour une plus grande résilience.

Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités afin de stimuler la mise en œuvre des Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directive sur la pêche artisanale).

#### **IV. PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PECHE RESPONSABLE ET DES INSTRUMENTS CONNEXES**

Le Comité a noté les progrès accomplis par les membres dans l'application du Code de Conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, mais il a aussi relevé des lacunes et des obstacles, notamment les ressources financières et humaines limitées, des capacités insuffisantes sur le plan technique et en matière de réglementation, la nécessité d'améliorer les cadres institutionnels, aux fins d'une aquaculture responsable et de la réduction des pertes après capture. Il a souligné le rôle important que la FAO joue en aidant les membres à relever ces défis.



Le Comité a insisté sur l'importance de la sécurité en mer et des conditions de travail dans le secteur de la pêche et s'est dit satisfait de l'étroite collaboration établie entre la FAO, le Bureau International du Travail (BIT) et l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

## **V. GOUVERNANCE DE LA PECHE ET DES OCEANS**

### **V.1 Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée**

Le Comité s'est félicité du nombre croissant de Parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR et a encouragé les pays qui n'y étaient pas partie à y adhérer.

Sachant que certaines subventions peuvent contribuer à la surcapacité, à la surpêche et à la pêche INDNR, le Comité a demandé que la FAO continue de formuler des avis techniques dans le cadre des négociations en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche.

### **V.2 Gouvernance de la pêche à petite échelle et de la pêche artisanale**

Le Comité a souligné combien il importait de concrétiser l'ODD 14b, visant à garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés, et a encouragé la FAO à aider les membres dans la même optique en ce qui concerne les ressources halieutiques continentales.

Le Comité a reconnu que l'on ne disposait que d'une quantité limitée de statistiques sur la pêche artisanale. Il a salué les efforts de la FAO visant à évaluer les pêches marines et continentales et a préconisé que les systèmes de collecte de données statistiques continuent à être améliorés, afin d'étayer les politiques nationales et les futures éditions du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

Le Comité s'est félicité de la proclamation de l'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanale (2022), a invité à envisager des collaborations et des soutiens à l'organisation des célébrations et a demandé à la FAO d'élaborer un plan de travail à cet effet.

### **V.3 Processus de portée mondiale et régionale relatifs aux océans**

Le Comité a réaffirmé le rôle du Comité des Pêches en tant que principal lieu du débat international sur les politiques à suivre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il s'est félicité de la participation de la FAO aux nombreux fora internationaux sur les océans en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture et a demandé que l'Organisation participe davantage à ces rencontres internationales.



Le Comité a dit attendre avec intérêt la prochaine Conférence « notre océan » qui se tiendra à Bali (Indonésie) les 29 et 30 octobre 2018 et a jugé qu'il était important d'observer la suite qui était donnée aux engagements contractés précédemment dans le cadre de cette même Conférence.

Le Comité s'est déclaré satisfait des travaux menés par les organes sectoriaux et régionaux, notamment les ORP et les ORGP qui sont d'importants mécanismes de collaboration entre les Etats en matière de gestion et de conservation des pêches. Les membres ont été encouragés à envisager la création d'ORGP pour les espèces et les zones qui ne sont pas encore couvertes, en tenant compte de la souveraineté des Etats Côtiers sur la question.

Le Comité a appelé la FAO à poursuivre sa collaboration avec les ORP et les ORGP, l'a félicité pour l'appui fourni au Réseau des Secrétariats des Organes Régionaux des Pêches et a souligné le rôle important qu'elle a joué dans la facilitation de la coordination et le partage de l'expérience acquise par les ORP. Il a recommandé que la FAO alloue davantage de ressources aux travaux du Réseau des Secrétariats Des Organes Régionaux des Pêches.

## **VI. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030**

Le Comité a insisté sur le fait qu'il était important que les membres atteignent les ODD, en particulier l'ODD 14 (*conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*). Il a mis en évidence la cohérence qui existe entre ces objectifs et les objectifs en matière de politiques établis par les instruments internationaux contraignants et non contraignants, les organes régionaux (notamment les ORGP) et les Autorités nationales.

Le Comité, qui a noté que les membres étaient responsables des rapports sur les ODD, a reconnu que la FAO était la principale institution des Nations Unies chargée de la pêche (marine et en eau douce) et de l'aquaculture et qu'elle jouait un rôle important en aidant les Autorités compétentes à suivre les progrès accomplis au regard de l'ODD 14 ainsi que les autres objectifs du Programme 2030.

Le Comité a demandé à la FAO de continuer à aider les membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données et d'informations, en particulier dans le cas où l'on ne dispose que de peu de données. Il a également demandé que les outils et des principes directeurs en matières de publication soient fournis afin d'aider dans ce domaine.

Le Comité a en outre demandé à la FAO d'examiner les éventuelles possibilités de mettre en place des initiatives en faveur de la croissance bleue et de l'Economie bleue et de les présenter à la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des Pêches en 2019.



## **VII. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUTRES QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT**

Le Comité a souligné que, pour apporter une réponse efficace au changement climatique, il fallait mettre en place une gestion efficace de la pêche qui soit conforme au Programme 2030.

Il a demandé que des Directives sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture soient élaborées et s'est félicité que le Canada ait proposé d'accueillir un atelier d'experts sur la gestion de la pêche dans le contexte du changement climatique.

Le Comité s'est félicité des travaux de la FAO concernant les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés.

Il a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux visant à garantir les répercussions de l'abandon, de la perte et du rejet d'engins, à élaborer et documenter des pratiques optimales permettant de s'attaquer à ce problème, notamment la récupération et le recyclage d'engins, l'utilisation d'engins biodégradables pour réduire au maximum leur contribution à la pollution marine par le plastique ainsi que la réduction de la pêche fantôme.

Le Comité s'est félicité des activités de la FAO relatives aux prises accessoires, notamment celles portant sur les prises accessoires de mammifères marins et a accueilli favorablement les recommandations émanant de l'atelier d'experts sur les moyens et les méthodes de réduction de la mortalité des mammifères marins imputables aux activités de pêche et d'aquaculture.

## **VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AU TITRE DU CADRE STRATEGIQUE DE L'ORGANISATION**

Le Comité a approuvé les domaines d'actions prioritaires pour 2018 – 2019 et a noté l'importance du travail de la FAO à l'appui de la concrétisation des ODD, en particulier l'ODD 14.

Les membres ont demandé à la FAO de maintenir une forte présence et visibilité sur le terrain en menant les activités concrètes à l'appui des Accords internationaux et en contribuant à l'intégration des directives techniques dans les politiques et plans nationaux et régionaux tout en poursuivant ses activités normatives, son travail de sensibilisation et ses initiatives en faveur du développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

## **IX. PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITE**

Le Comité a approuvé le rapport intermédiaire sur le travail pluriannuel 2016 2019. Il a demandé que soit insérée dans le paragraphe 17 du projet de Programme de travail pluriannuel 2018 – 2021, la mention suivante « *Tous les documents du Comité des Pêches, y compris le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*,



sont disponibles dans toutes les langues de la FAO ou moins quatre (04) semaines avant le début de la session » et a insisté fortement pour que cette règle soit respectée.

## **X. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES**

Les membres du Comité ont élu Monsieur Sidi MOUCTAR DICKO (Guinée), Président et Monsieur Shingo OTA (Japon) premier Vice-Président. Les Représentants du Canada, du Chili, de l'Islande, de la Jordanie et de la Nouvelle-Zélande ont été élus Vice-Présidents.

## **XI. AUTRES QUESTIONS**

### **XI.1 Rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote consacré à l'Université Mondiale des Pêches**

Le Comité a accueilli favorablement le rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote consacré à l'Université Mondiale des Pêches.

Il a noté qu'un certain nombre de membres s'étaient déclarés très favorables à l'initiative et appelé à poursuivre la coopération entre le Secrétariat de la FAO et la République de Corée, afin que les travaux concernant l'accord conjoint puissent avancer, dans le cadre de l'approche étape par étape convenue.

### **XI.2 Proposition d'établissement d'un Sou-Comité de la gestion des pêches**

Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer en étroite collaboration avec le Bureau, une proposition concernant l'éventuel établissement d'un sous-comité de la gestion des pêches qui sera soumise aux membres pour examen, à la prochaine session du Comité des Pêches.

Le Comité a souligné qu'il faudrait que la proposition couvre tous les aspects pertinents, notamment les incidences financières et administratives et le mandat de ce comité. Il faudrait que le document soit disponible au moins six mois avant la trente-quatrième session du Comité des Pêches.

## **XII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

Le Comité est convenu que la trente-quatrième Session du Comité des Pêches aurait lieu à Rome au cours du troisième trimestre 2020.



## **CONCLUSION**

Les participants ont félicité la FAO pour l'édition 2018 du rapport sur « *la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (atteindre les Objectifs de Développement Durable)* ». Cette publication phare fait partie de la série l'ETAT DU MONDE de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

En direction des Etats Membres, le Comité a une fois de plus réaffirmé au cours de cette session le rôle du Comité des Pêches en tant que principal lieu du débat international sur les politiques à suivre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Il sied de souligner qu'au titre de l'examen du point de l'ordre du jour « Election du président et des Vice- Présidents», l'Afrique a été honorée en la personne de Monsieur Sidi MOUCTAR DICKO (Guinée) élu Président de la Trente-quatrième Session du Comité des Pêches.

Les membres du Comité se sont donnés rendez-vous à Rome au cours du troisième trimestre 2020, pour la trente-quatrième session du Comité des Pêches.

Fait à Libreville le 20 juillet 2018

**Le Secrétaire Exécutif**

**Emile ESSEMA**

